



APPEL A CANDIDATURE

Installation temporaire d'un stand de restauration

I. Identification de l'organisme qui lance l'appel public à candidatures :

Mairie du Pradet, Hotel de ville, Parc Cravèro, avenue 1ère DFL 83220 LE PRADET

Identification de l'évènement pour lequel les professionnels candidatent :

Electro garden party 2019 – Jeudi 1^{er} août 2019 de 16h00 à 00h00 – nombre de personnes attendues : 1500 - 2000 personnes.

II. Objet du titre d'occupation :

Proposer au public un service de restauration rapide dans l'enceinte du Parc Cravéro durant la manifestation dite « Electro Garden Party ». Ainsi, l'appel à candidature à attribuer porte autorisation d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droit réel pour permettre l'installation de professionnels exerçant une activité de restauration ambulante par l'implantation d'un stand équipé d'installations pour la préparation, la cuisson de plats cuisinés, d'aliments, à consommer sur place) dans le Parc Cravéro durant la manifestation précitée.

L'appel à candidature est uniquement pour la vente sur place de denrées alimentaires, en aucun cas des boissons. Les buvettes ont fait l'objet d'un appel à candidature à part qui est clôturé à cette date.

III. Caractéristiques principales

Date et durée d'exécution : L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public entre en vigueur à compter du Jeudi 1^{er} août 2019 à 10h00 jusqu'au Vendredi 2 août 2019 à 1h00 du matin. L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public ne pourra en aucun cas se poursuivre postérieurement. La vente au public sera autorisée uniquement de 16h00 à 23h45.

Implantation et superficie : la parcelle mise à disposition des professionnels sélectionnés se situe dans l'enceinte du Parc Cravéro, avenue 1ère DFL, 83220 LE PRADET.

Elle sera mise à la disposition des professionnels à partir du Jeudi 1^{er} août à 10h00 et devra être complètement opérationnelle le jeudi 1^{er} août 2019 à 16h00.

Cette parcelle est d'une superficie maximale de 18M2, pour chaque exposant, (les candidats indiqueront au sein de leur offre les dimensions du stand)

Contrainte logistique : Les professionnels sont dans l'obligation de procéder au rangement et à la désinstallation de leur stand le soir même.

Les candidats seront notés sur 20 points selon les critères énoncés ci-dessous :

1) Le critère prix : 10 points

Redevance : Les Professionnels devront verser une redevance à La Ville du Pradet en contrepartie du droit d'occuper et d'utiliser de façon privative des dépendances du domaine public lors de cet évènement. Cette redevance tient compte des avantages de toute nature qui leur sont procurés. Cette redevance s'élève à 450,00 € minimum, payable uniquement par chèque à l'ordre du trésor public.

Les candidats pourront proposer une redevance plus élevée.

Le candidat ayant proposé la redevance la plus élevée obtiendra la meilleure note, les autres candidats seront notés selon la formule suivante :

Note du candidat= redevance du candidat jugé x 10/ redevance la plus élevée.

2) Valeur technique : 10 points

- Sous-critère 1 : Diversité et qualité des produits et menus proposés (2 points)**
- Sous-critère 2 : Rapport qualité / Prix des produits (2 points)**
- Sous-critère 3 : Matériels et moyens humains mis à disposition (4 points)**
- Sous-critère 4 : Esthétique du stand (2 points)**

Le candidat devra développer ces sous-critères sur la base d'une note technique synthétique.

Les candidats ayant obtenu les quatre meilleures notes au classement final seront retenus.

Nombre de professionnels retenus in fine par la Ville du Pradet : 1

IV. Documents à fournir :

- Une lettre de candidature signée par la personne habilitée à engager l'entreprise précisant le mètre linéaire Souhaité, le détail des produits et menus proposés, en y intégrant les prix, ainsi que l'ensemble des besoins techniques : (puissance en KW)
- Un extrait de Kbis de moins de trois mois,
- Les pièces fiscales et sociales de moins de six mois
- Une photo du stand
- Une attestation d'assurance responsabilité civile valide,
- Une pièce d'identité du gérant ou représentant de l'entreprise.
- Permis d'exploitation

VI. Renseignements supplémentaires : pour obtenir de plus amples renseignements sur les conditions pratiques, administratives et tarifaires d'occupation, les professionnels intéressés peuvent s'adresser par mail à : cabinet-elus@le-pradet.fr

VII. Envoi des dossiers : les dossiers devront être envoyés par e-mail à l'adresse

cabinet-elus@le-pradet.fr au plus tard **le 19/07/2019 à 17h**. Tout dossier incomplet et hors délais ne pourra pas être retenu.

Date de publication du présent avis : 16/07/2019

VIII. Examens des Dossiers : Les candidatures seront examinées lors de la commission d'analyse des offres constituées des membres organisateurs de l'évènement. Les professionnels seront avisés de la décision de la commission au plus tard le 18/07/2019.